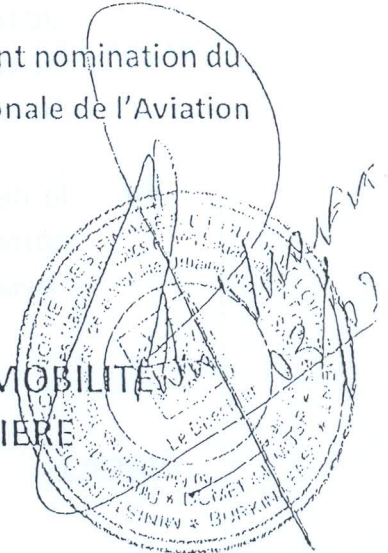

CABINET

ARRETE N° 2017-¹⁰⁹⁸ /MTMUSR/CAB portant nomination du
directeur général par intérim de l'Agence Nationale de l'Aviation
Civile (ANAC)

LE MINISTRE DES TRANSPORTS DE LA MOBILITE
URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE



- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret N° 2016 – 001/PRES du 06 janvier 2016, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N° 2017- 0075/PRES du 20 février 2017 portant remaniement du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu le Décret N° 2016-006/PRES/PM/SGGCM du 20 février 2016, portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu la Convention relative à l'Aviation Civile Internationale du 07 décembre 1944, ensembles ses annexes ;
- Vu le Règlement N°01/2007/CM/UEMOA du 06 avril 2007, portant adoption du code communautaire de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA ;
- Vu la Convention de Dakar Révisée du 28 Avril 2010, relative à l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA);
- Vu la Directive n°01/2004/CM/UEMOA du 17 septembre 2004, portant statut des administrations d'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA
- Vu la loi n°013-2010/AN du 06 avril 2010, portant code de l'Aviation civile;
- Vu la Loi N° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création des catégories d'établissements publics ;

Agence Nationale de
l'Aviation Civile
Burkina Faso

COURRIER /
N° 1254 Date: 11/07/17
Direct

- Vu le Décret 2015-0788/PRES-TRANS/PM/MIDT/MEF du 03 juillet 2015, portant modifications des attributions, de l'organisation et du fonctionnement de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile ;
- Vu les Décrets N° 2015 – 665/PRES-TRANS/PM/MIDT/MEF du 22 mai 2015 et N° 2016-439/PRES/PM/MTMUSR/MINEFID du 31 mai 2016, tous deux portant nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) ;
- Vu le décret N° 2016-666/PRES/PM/MTMUSR/MINEFID du 31 mai 2016, portant nomination du Président du Conseil d'Orientation de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile.

ARRETE

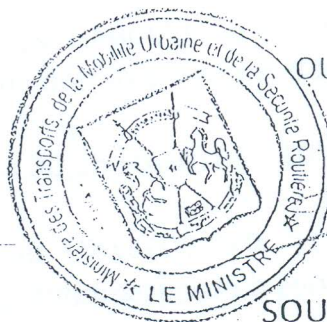
Article 1: Monsieur TRAORE AZAKARIA N° matricule 98060 B Ingénieur de l'aviation civile, est nommé directeur général par intérim de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC).

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa date de signature.

Article 3: Le Secrétaire général du ministère des transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière, président du Conseil d'Orientation et de Contrôle de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliation :

- PM
- SGG-CM
- PCOC
- Toutes structures concernées
- Archives



OUAGADOUGOU, le

[Signature]
SOULEYMANE SOULAMA
Officier de l'Ordre National

17 07 JUN 2017